

Création du Fonds Éditorial du Ministère de la Culture de l'Équateur

Écrit par Ministerio de Cultura del Ecuador
Mercredi, 11 Mai 2011 05:53 -

Par Décret Ministériel No. 037-2022 du 22 mars 2011, le Ministère de la Culture a établi la création du "Fonds Éditorial du Ministère de la Culture de l'Équateur", qui permettra d'éditer et publier des études, recherches et, en général, des oeuvres constituant un apport pertinent au développement culturel du pays. Le Fonds sera permanent et durable; il répondra aux besoins réels de la pratique culturelle du pays et devra être en rapport avec les politiques institutionnelles.

Un Comité Éditorial a été créé pour l'administration du Fonds Éditorial; ce comité sera également en charge de définir, implanter et diriger les politiques du Fonds Éditorial. Une des activités du Comité sera de lancer la Première Convocation Publique Nationale afin que l'opinion publique équatorienne et/ou étrangère, les organisations, les institutions, les collectifs, groupes et autres groupes sociaux présentent leurs propositions d'édition, réédition et publication. Le Ministère de la Culture ouvre aussi l'invitation à toute personne désirant publier ses oeuvres (prière d'être attentif aux informations à venir au sujet des politiques et conditions établies dans le Règlement et les Bases qui seront publiés au mois d'octobre 2011). **Nous vous demandons de bien vouloir attendre cette date avant de nous envoyer vos demandes de publication**

[En savoir plus sur la page web du Ministère de la Culture de l'Équateur](#)